



# Foussais-Payré

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2025**

*Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Marie ARNAUDEAU, Maire.*

**Etaient présents :** MM. J. Marie ARNAUDEAU, Joseph BAUDOUIN, Sylvie BLAUGY, Jacky COUTURIER, Pierre de ROSNY, J. Claude GUITTON, Myriam JOURDAIN, Delphine POUPIN, Clément RENAUDET, Jean ROBINEAU, J. Michel HENRY, Nathalie BORDAT-TALON et Marc PEUROIS.

**Etaient excusées :** Mme Chantal RAGOT (pouvoir à Joseph BAUDOUIN)  
Mme Cathy GUILLEMET (pouvoir à C. RENAUDET).

**Secrétaire de séance :** M. Pierre de ROSNY.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 8 juillet 2025
- Versement de l'aide financière pour la rénovation façades toitures
- Prix de vente de l'ancien mobilier de restauration scolaire
- CCPFV – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif 2024
- CCPFV – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif 2024
- CCPFV – Transfert de compétence du Lieu d'Accueil Enfants Parents, et modification des statuts
- Questions diverses.

### **APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/07/2025**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 8 juillet 2025.*

### **VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIERE POUR LA RESTAURATION DES FACADES TOITURES**

*M. le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre du guichet unique de l'habitat de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée, la commune, par délibération en date du 8 septembre 2020, a décidé de mettre en place une participation financière pour la restauration des façades et/ou toitures en complément de l'aide financière de la Communauté de communes.*

*M. et Mme Stéphane LE JOUBIOUX ayant obtenu l'accord de subvention de 1 000 € de la Communauté de communes et 500 € de la commune, et les travaux étant réalisés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de la somme de 500 € à M. et Mme Stéphane LE JOUBIOUX.*

### **VENTE DE L'ANCIEN MOBILIER DE RESTAURATION SCOLAIRE – REVISION DU PRIX**

*Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 25 mars 2025, le conseil municipal a fixé le prix de vente du mobilier de restauration scolaire inutilisé depuis son renouvellement en 2022, selon les modalités suivantes :*

- tables : 100 € l'unité
- chaises : 20 € l'unité.

*Or il apparaît que ce tarif est trop élevé. Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la vente du mobilier de restauration scolaire au prix de 25 € l'unité pour les tables et 8 € l'unité pour les chaises,*

### **CCPFV – RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif établi par la communauté de communes.*

## **CCPFV – RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi par la communauté de communes.*

### **TRANSFERT DE COMPETENCE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPFV**

*CONSIDÉRANT la volonté de la communauté de communes de rendre les services liés à l'enfance jeunesse accessibles à toute sa population par les prises de compétence progressives depuis 2017 avec notamment les accueils de loisirs sans hébergement et le relais petite enfance ;*

*CONSIDERANT les travaux des élus de la commission enfance jeunesse en faveur du soutien à la parentalité depuis 2024 ;*

*CONSIDERANT que lors de la Conférence des Maires du 16 juin 2025, les élus se sont exprimés en faveur d'un soutien nécessaire à la parentalité pour permettre aux enfants de bien grandir ;*

*CONSIDERANT que le LAEP La Capucine situé rue Pierre Bressot à Fontenay-le-Comte au sein de la Maison de l'Enfance répond justement aux besoins des parents par son espace social et qu'il accueille d'ores et déjà 60 % de familles issues de communes en dehors de Fontenay-le-Comte ;*

*PUISQUE le LAEP La Capucine répond pleinement à cette volonté de prévention dans le cadre de l'action gouvernementale des 1000 Premiers Jours cruciaux pour le bon développement de l'enfant ;*

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *APPROUVE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 le transfert de la gestion du LAEP La Capucine de Fontenay-le-Comte ;*
- *DECIDE d'approuver le projet de modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée figurant en annexe modifiant la compétence 5.3.2. Enfance jeunesse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :*
  - *« La gestion et l'organisation du Lieu d'Accueil Enfants Parents La Capucine dans le local mis à disposition par la ville de Fontenay-le-Comte au sein de la Maison de l'Enfance et en dehors de cet espace sur les communes du territoire du Pays de Fontenay-Vendée. ».*

#### **Questions diverses :**

Transport solidaire : L'ODDAS (Office De Développement Associatif et Social), coordonnateur de ce service mis en place sur la commune, a fait savoir que le financement actuel ne couvre pas les frais liés à la gestion de ce dispositif. La poursuite de ce service ne peut donc se faire qu'avec une participation financière des communes du territoire à hauteur de 10 000 €.

3 hypothèses sont proposées aux communes :

1 – L'enveloppe de 10 000 € est répartie par le nombre de communes adhérentes (24 communes : 417 € - 20 communes : 500 € - 15 communes : 667 €....)

2- L'enveloppes de 10 000 € est répartie au prorata de la population

3 – Pas de financement et l'action de l'ODDAS s'arrête en 2026 (Les communes seront pilotes du dispositif). Les membres du conseil optent pour l'hypothèse 1.

Mme Nathalie BORDAT-TALON demande à M. le Maire si ce déficit pourrait éventuellement être pris en charge par la Communauté de commune dans le cadre de sa compétence « mobilité ». Monsieur le Maire fera part de cette remarque lors du prochain conseil communautaire.

Il est également demandé aux membres du conseil de se positionner quant à la prise en charge par la commune des frais d'adhésion des chauffeurs (6 € en 2025) ; Le conseil est unanimement favorable à cette proposition.

CET (Contrat Epargne Temps) : Ce dispositif, permettant aux agents qui le souhaitent d'accumuler pendant plusieurs années des jours de congés non pris et de les utiliser pour différents projets, sera mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Un projet de délibération va être soumis au Comité Social Technique du centre de gestion et fera l'objet d'une délibération lors du conseil municipal de décembre.

#### **Complémentaire santé des agents :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 les collectivités auront l'obligation de contribuer à la complémentaire santé des agents bénéficiant d'un contrat individuel labellisé, avec une participation mensuelle minimale de 15 €. Un projet de délibération va être soumis au Comité Social Technique du centre de gestion et fera l'objet d'une délibération lors du conseil municipal du décembre.

Ancienne mairie annexe de Payré : Un acheteur s'est manifesté pour l'acquisition de ce bâtiment.

Sécurité rue François Viète : Malgré la réfection de la chaussée et la mise en place de 2 plateaux surélevés et d'une écluse de stationnement, les automobilistes continuent de rouler à une vitesse excessive. Les 2 balisettes endommagées vont être remplacées et des panneaux signalant ce nouvel aménagement seront installés prochainement.

Afin de renforcer la sécurité et de réduire efficacement la vitesse sur cet axe, des feux récompense pourraient être installés au niveau du lotissement du Clos des 40 Ecus, ainsi que dans la rue Mélusine, à hauteur du cimetière, où une vitesse excessive est régulièrement constatée. Les membres du conseil municipal approuvent unanimement cette proposition.

Devis :

L'entreprise de maçonnerie RIBERIRO a été retenue pour la réfection d'une partie du mur intérieur du cimetière pour un montant de 1 770 € TTC.

L'entreprise de menuiserie GRELLIER a été retenue pour la fabrication d'une vitrine d'exposition destinée à la maquette du bourg de Foussais réalisée par Gérard CARTRON pour un montant de 1 429,44 € TTC.

Octobre Rose : Comme l'an passé, la commune participera à la campagne d'information destinée à sensibiliser la population sur le dépistage du cancer du sein en se parant de rose.

Journée Bleue du 12 mai 2026 : Comme cette année, la commune participera à la campagne d'information destinée à sensibiliser la population sur la fibromyalgie en se parant de bleu.

Elections municipales 2026 : Elles se dérouleront les 15 et 22 mars.

Voirie : Les travaux de curage des fossés sont terminés.

Les travaux au niveau de la Grand Planche sont en cours d'exécution.

Le PATA (Point A Temps Automatique) sera réalisé la semaine du 7 octobre.

Cimetière : Un groupe de 11 bénévoles a procédé au désherbage le 1<sup>er</sup> septembre.

Ecole G. GOULARD : Arrivée d'une nouvelle enseignante dans la classe des CE2/CM.

Un abri vélos a été installé par les agents techniques au cours des vacances scolaires.

CME : L'élection pour le renouvellement des membres du conseil municipal des enfants se déroula le vendredi 17 octobre.

PCC : Les rencontres nationales des PCC qui se sont déroulées début juillet dans 3 communes du Maine et Loire ont été très appréciées par les participants.

Une exposition « Foussais-Payré Autrefois - les commerces et les métiers » organisée par l'Association Culturelle se tiendra à l'Espace Paul de Vendée du 19 septembre au 9 novembre.

Les journées du Patrimoine 20/21 septembre : Le temple, l'église et la mairie seront ouverts au public.

Samedi : Conférence d'André POUCLET sur les sculptures des églises romanes de Vendée à 15h suivie de la visite commentée de l'église – Concert de trompes et cors de chasse à l'église à 20h30.

Dimanche : Concert des chorales « Atout Chœur » et « Courants d'Airs » de Secondigny à l'église à 15h30 et au Temple à 16h30.

Marché d'Automne du 9 novembre : La commune se charge des animations et de l'installation du matériel et de la signalétique. L'association Bidule Chouette (Héloïse BONNIFAIT) gère les exposants.

Le Secrétaire de séance  
Pierre de ROSNY



Le Maire  
Jean-Marie ARNAUDEAU



